Rapport de la Commission chargée de l'étude du Préavis N° 05/2017

Objet:

Demande de crédit pour la planification de la 3^e étape de rénovation du Centre Sportif de la Promenade

Au Conseil communal de et à Payerne

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

La Commission chargée de l'étude du préavis n° 05/2017 était composée de Mesdames et Messieurs les Conseillers suivants :

- Dougoud Philippe, (absent)
- · Jenzer Gérard, en remplacement de Seem David,
- Jaquet Maria Josefa,
- Quillet Sylvain, en remplacement de Voinçon Lionel
- Michel Alain,
- Cruz Diana,
- Pillonel Philippe, confirmé dans ses fonctions de président rapporteur.

Rapport de la commission :

La Commission s'est réunie le lundi 29 mai 2017. La majorité des membres était présent.

Dans le cadre de son mandat, la commission a procédé à un examen du préavis municipal. Nous remercions Monsieur le Municipal Julien Mora, ainsi que M. Michel Grandjean, architecte, de nous avoir rejoint en deuxième partie de séance et d'avoir répondu à l'ensemble de nos questions.

Etant donné le manque de salles de sport, en particulier au niveau secondaire et l'utilisation de ce complexe sportif envisagé pour les trente prochaines années, la Commission est convaincue de l'utilité d'une 3^e étape de rénovation du Centre Sportif de la Promenade.

La commission tient à souligner la volonté de la Municipalité à priver le moins longtemps possible les utilisateurs du complexe sportif. A cet effet, plusieurs variantes ont été étudiées et discutées avec les parties prenantes, en particulier les représentants de l'établissement scolaire à savoir :

- réalisation des travaux en une fois :
- rénovation en installant des containers extérieurs comme vestiaires ;

rénovation en 3 phases, durant l'été.

La réalisation en une fois aurait duré quelque 9 à 12 mois et n'était pas conforme aux exigences de la DGEO. La deuxième variante était peu praticable. Par conséquent, la Commission est convaincue que la 3^e variante telle que présentée dans le préavis 05/2017 est la meilleure variante.

Cette variante, devrait également permettre une exploitation continue de la piscine et confirme l'importance d'une planification détaillée de cette étape.

En outre, une planification détaillée permettra d'affiner le budget et de réduire les imprévus.

Conclusions:

Au vu de ce qui précède, la Commission, à l'unanimité de ses membres, vous propose de voter les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE PAYERNE

vu le préavis n° 05/2017 de la Municipalité du 10 mai 2017 ;

ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire ;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

DECIDE

Article 1 : d'autoriser l'investissement pour l'étape de planification des

travaux de la 3^e étape du Centre Sportif de la Promenade pour

un montant de Fr. 150'000 .-- TTC;

Article 2 : d'autoriser la Municipalité à recourir à l'emprunt dans le cadre du

plafond d'endettement pour financer le montant de Fr. 150'000.--;

Article 3 : d'autoriser la Municipalité à porter à l'actif du bilan le montant de

Fr 150'000.—et de l'amortir sur une durée de 30 ans.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, nos salutations distinguées.

Pour la Commission :

Philippe Pillonel, président - rapporteur